

COMPTE-RENDU DE LA REUNION AVEC LA DIRECTION DE LA SURETE DU 03 MARS 2005

Le jeudi 03 mars 2005, c'est à la demande du directeur de la sûreté qu'une délégation CGT a été reçue pour faire le point sur l'évolution de la sûreté.

En préalable, la direction a fait quelques commentaires sur l'évolution du dossier de Villeparisis. Elle nous a fait part de sa demande d'accélérer la communication du rapport médico-légal auprès des instances compétentes par la voix de l'avocate.

La défense de nos trois collègues va engager une série d'actions sur la procédure et les charges internes.

Lors de cette réunion, la direction nous a surtout présenté son projet de professionnalisation de la surveillance générale.

Elle veut afficher sa volonté de travailler sur le fond des conditions de l'exercice du métier, voici les points essentiels qu'elle a abordés.

Conforter l'agent SUGE comme cheminot à part entière avec comme principal outil le management en prenant pour modèle ce qui est commun à tous les métiers de l'entreprise et en particulier par la mise en place d'une gestion des ressources humaines adaptée aux enjeux de ce métier.

En restaurant une bonne gestion des ressources humaines et par la mise en place de projet de brigade qu'elle appelle « support de vie de brigade », la direction se donne comme objectif de faire de la SUGE un partenaire efficace et reconnu de l'entreprise.

Sur les aspects légaux, elle s'engage à clarifier les missions de la SUGE et leurs

conditions d'exercice se disant écoutée par les pouvoirs publics.

Sur les questions posées par l'appellation « police ferroviaire » et la tenue, elle pointe le problème mais ne donne aucune piste.

Le PC SUGE sera transformé en PC National Sûreté afin de renforcer le pilotage opérationnel.

La formation devrait être renforcée, en particulier par l'augmentation des moyens de l'Ecole Nationale de Sûreté, et se fixer deux objectifs :

- mieux faire connaître les missions et les conditions d'exercice de la SUGE aux autres intervenants de la sûreté dans l'entreprise,
- améliorer la formation des agents de la SUGE en particulier en lien avec la nouvelle ligne de management tant dans l'école nationale que dans le cadre des formations aux TIS.

En complément elle veut développer une communication forte vers trois cibles :

- les agents SUGE via la ligne de management,
- les autres services
- les partenaires extérieurs

Sur la rémunération, la direction a évoqué la possibilité d'une nouvelle indemnité complémentaire de port d'arme pour les agents réellement opérationnels, tout en voulant « moraliser » les EVS. Elle a décidé de demander aux régions un point sur les EVS liés aux suggestions réelles et de faire des propositions équitables pour les autres.

Concernant l'emploi, ce sont 70 recrutements qui vont être réalisés pour l'île de France dont 35 au titre de 2004. Pour le reste pas de chiffre, les autres régions seront alimentées par les mutations.

L'entreprise compte aussi sur un apport venant de reconversions d'autres services y compris en allégeant la formation.

Le rythme de ces recrutements devrait être de 15 par mois, capacité actuelle de l'école nationale.

Sur la contractualisation, elle sera généralisée avec des règles de gestion simplifiées.

Pour la CGT, la réponse de la direction est essentiellement basée sur le pilotage et ne répond pas aux deux questions posées, à savoir :

- une politique de sûreté basée sur la réhumanisation, la prévention pour l'amélioration des conditions de sûreté des voyageurs, des cheminots et des biens de la SNCF
- la réponse aux revendications des cheminots de la SUGE.

La délégation CGT a rappelé les revendications du personnel de la SUGE concernant le métier, la rémunération, l'emploi, les questions juridiques liées à l'exercice du métier.

Sur l'emploi, la direction annonce des chiffres mais reste très vague : une fois 40 sur les embauches non réalisées en 2004, une autre fois 70 qui semble correspondre au budget 2005.

Sur la composition d'une équipe opérationnelle d'agents SUGE en tenue, la CGT revendique que le référentiel doit stipuler au minimum 3 agents pour les brigades de province et 4 pour l'île de France et les grandes villes (Marseille, Lyon...).

Sur la rémunération, la direction essaie de diviser les cheminots avec sa proposition d'indemnité complémentaire. Quant aux EVS, c'est bien souvent la direction qui s'en est servie en contrepartie d'une organisation locale du travail.

Pour la CGT, l'indemnité de port d'arme doit être revalorisée et intégrée dans la prime de travail.

Si l'intention est louable pour la direction d'annoncer la pérennité des métiers de la SUGE, encore faut-il lui en donner les moyens en ne se cantonnant pas uniquement à des missions de prévention et de sécurisation mais également à des missions d'enquêtes.

Sur les questions juridiques, la CGT ré-insiste sur la nécessité de faire la clarté en demandant la parution des décrets sur les missions de la SUGE. Pour la CGT, en l'absence du décret en conseil d'état fixant les missions en civil, seules les déclinaisons des AG8B n° 1 restent applicables.

Elle a informé le directeur de la sûreté qu'elle continue de mettre en débat la construction d'une action nationale coordonnée sur les revendications liées au métier.

Elle invite les cheminots de la SUGE à continuer de débattre des propositions revendicatives élaborées par le groupe d'animation SUGE de la CGT contenues dans le tract du 05 janvier 2005.

Elle appelle les cheminots de la SUGE à participer à l'action interprofessionnelle du 10 mars 2005 avec l'ensemble des cheminots, des salariés du public et du privé.

Montreuil, le 08/03/2005